



Mairie de Saillans

Mairie de Saillans  
1 Place Maurice Faure  
26340 SAILLANS  
Tél. 04 75 21 51 52  
@ : accueil@mairiedesaillans26.fr

Monsieur Vincent BEILLARD

26340 Saillans

Fait le 26 novembre 2020 à Saillans

**Objet : Site internet « mairiedesaillans2014-2020.fr » - Mise en demeure**

**Réf : 2020-307**

Monsieur,

Un site internet dont l'adresse est : <https://www.mairiedesaillans2014-2020.fr/> a été mis en ligne par « L'équipe municipale 2014-2020 et des habitant-e-s impliqué-e-s ».

Je m'adresse à vous en tant qu'ancien maire de cette équipe municipale.

En utilisant la dénomination « mairie de Saillans », le nom de ce site peut facilement créer une confusion dans l'esprit de ses visiteurs avec le site officiel de la commune.

Je tiens à vous rappeler que l'institution qu'est la Mairie de Saillans est une personne morale de droit public, représentée officiellement par son Maire. Ce choix de nom pour ce site peut donc être assimilé à un délit d'usurpation d'identité numérique, tel que prévu par la loi.

Par ailleurs, il apparait que vous utilisez dans ce site des contenus élaborés dans le cadre du travail municipal effectué durant les années 2014 à 2020.

Vous écrivez : « Nous avons donc restauré la sauvegarde du mois de mai 2020 du site internet de la mairie de Saillans, en l'enrichissant seulement de quelques commentaires et de quelques articles d'analyse de la participation citoyenne durant les années 2014-2020. »

Ces contenus ayant été élaborés dans un cadre institutionnel, celui de la commune de Saillans, durant les années 2014 à 2020, avec des moyens publics, ceux de notre collectivité, il ne vous est donc pas possible de les capter au profit d'une activité associative ou de groupe politique, ni de les publier sur un site internet sans l'accord de la Mairie.

Comme vous l'indiquez, ces contenus sont la propriété unique de la Mairie de Saillans, quel que soit le moment de son histoire. Elle est libre de les mettre à disposition sur son site internet ou non.

D'autre part, votre site mentionne : « droits d'auteur – Mairie de Saillans » et le lien associé aux « mentions légales » renvoie au site officiel de la mairie de Saillans qui indique que le directeur de publication est le maire actuel, François Brocard. Cela est fait sans autorisation, ce qui est illégal.

Aussi, je vous mets en demeure de faire supprimer ce site ou de faire apporter toutes les modifications nécessaires, faute de quoi nous serions en droit d'engager toute procédure que nous jugerions utiles.

Je suis convaincu que vous prendrez compte ces demandes afin que cette situation ne perdure pas. Notre vie démocratique est organisée par un cadre républicain que j'invite chacun à respecter.

Je vous prie d'agréer, Monsieur, mes salutations distinguées.

Le Maire de Saillans

François BROCARD

